

CHRONIQUE CANTONALES

Scaglia refuse la polémique mais.— Selon un communiqué diffusé hier par son comité de soutien, le maire « ne répondra pas systématiquement aux attaques dont il fera l'objet, durant cette campagne électorale. Il laisse à d'autres les polémiques futiles et stériles qui n'intéressent plus les électeurs », selon le principe « que les candidats respectent les règles en vigueur dans nos démarches : combattre les idées, mais respecter les hommes ».

Charles Scaglia affirme donc refuser les polémiques mais ne résiste pas à l'envie de « regretter que Marcel Barbero n'ait pas eu le courage nécessaire pour aller se battre sur les terres de l'un des derniers conseillers généraux communistes du département ».

Dans la foulée, « il déplore qu'il ait aussi envoyé au charbon un jeune militant du Parti socialiste, la totale déconfiture du P.S. y étant sans doute pour quelque chose ». Un communiqué rédigé sans esprit polémique, ça va de soi.

Barbero bétonne.— De son côté, Marcel Barbero lance un cri d'alarme « halte à la bétonnité à Tamaris-fort Napoléon. Le « président des élus socialistes estime que « des passe-droits scandaleux ont été accordés aux promoteurs, notamment entre le moment où le P.O.S. a été publié et celui où il a été approuvé. »

Ces faveurs aboutissent maintenant sur le terrain » poursuit l'élu P.S., « à un état

d'inversibilité de l'environnement que la Commission départementale des sites, en sa séance du 4 octobre 91, a sanctionné en adressant un réquisitoire sévère au maire ». Il constate que « le territoire du secteur de la crête du fort Napoléon fait l'objet d'une amorce d'urbanisation sur des terrains que la commission des sites voulait protéger.

Des réalisations immobilières voient actuellement le jour sur le versant de Tamaris et d'autres projets font de temps à autre des arrivées remarquées ».

Sachant « avec certitude que des documents graphiques ont été établis par la D.D.E., visant à la reconnaissance de cette zone comme paysage caractéristique du patrimoine naturel littoral », Marcel Barbero « a demandé au préfet de porter à connaissance, ces éléments au maire, dans le cadre de la révision du P.O.S. ».

Il a également saisi Brice Lalonde, ministre de l'Environnement, afin qu'il informe le préfet de la nécessité de faire appliquer les dispositions relatives à la maîtrise de la capacité d'accueil des zones littorales et à la limitation de l'urbanisation. »

Un jargon spécialisé qui laisse place en conclusion à une formule choc : « Le maire qui se découvre un engouement pour l'environnement en appelant le commandant Cousteau à parrainer « Marépolis » devrait mettre en pratique ses intentions et arrêter la bétonnité sur Tamaris-fort Napoléon ».